



DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Réunion du 25 septembre 2025

B 2025 – 17 : CIS Ozoir-le-Breuil – Cession de terrain au SDIS

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 19 septembre 2025 à l'initiative de son président, s'est réuni le jeudi 25 septembre 2025, au Centre d'Incendie et de Secours Mixte de Dreux sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Didier Garnier, M. Marc Guerrini

Membres excusés :

Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1311-1, L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55 ;

Vu la délibération CA 2024-08 du 15 février 2024 donnant délégation au bureau pour : « biens immobiliers : décider de l'acquisition, la mise à disposition, la cession, ou la location, nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement dans la limite des crédits votés. » ;

Vu la délibération 2025-018 du conseil municipal de Villemaury, en date du 1er avril 2025.

Le CIS Ozoir-le-Breuil occupe un bâtiment mis à disposition par la commune au SDIS 28 par convention de transfert, depuis septembre 2002. La superficie de ce bâtiment est de 76,4 m², sur une parcelle cadastrée, section 295N n°227, d'une superficie de 299 m², située rue Dunoise, Ozoir-le-Breuil – Villemaury.

Par délibération précitée, le conseil municipal de Villemaury a décidé, en amont de la cession au SDIS 28, d'approuver le transfert de la parcelle 295 N n°227 de la commune d'Ozoir-le-Breuil vers la commune de Villemaury, suite à la fusion de communes afin que ladite parcelle appartienne à la commune de Villemaury.

Elle a ensuite approuvé la cession de la parcelle au SDIS 28, au prix de l'Euro symbolique (1 €).

Considérant les éléments ci-dessus,

Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré :

- accepte l'acquisition de la parcelle concernée cadastrée 295 N n°227, d'une superficie de 299 m², supportant l'assiette foncière du CIS Ozoir-le-Breuil, située rue Dunoise sur la Commune d'Ozoir-le-Breuil – Villemaury, au prix de l'Euro symbolique.

- autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /